

# Cycle de l'eau

38e Congrès FNCCR - Septembre 2022 - RENNES

Table ronde 22 - Jeudi 29 septembre - 9h30

## IRRIGUER LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

### INTERVENANTS



Animation par **Hélène HERZOG-STASI**

**Karine FLEURY**

Directrice générale adjointe en charge de l'ingénierie et des services urbains de Rennes Métropole

**Raphaëlle KOUNKOU-ARNAUD**

Cheffe du bureau de la connaissance et des politiques foncières à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

**Danielle MAMETZ**

Présidente du Syndicat mixte Flandre et Lys, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente de NOREADE et Vice-présidente de la FNCCR

**François RIEUSSEC**

Président de l'UNAM

### Hélène HERZOG-STASI

*Je vais avoir le plaisir d'animer cette table ronde. Nous allons ce matin parler - c'est évidemment une image - de l'irrigation des politiques d'aménagement et d'urbanisme, car si l'eau est une ressource très précieuse et absolument incontournable pour nos paysages et nos activités, on sait bien - et le sujet a été évoqué lors d'une table ronde consacrée à la gestion des crises - que l'eau peut devenir un risque en cas de crue ou d'inondation. Ce risque va croissant avec le réchauffement climatique.*

*Comment alors intégrer l'eau dans ses différentes composantes dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement ? Comment concilier ces différents enjeux ? Comment co-construire la politique de résilience qui s'impose pour répondre aux défis divers qui nous sont posés, aux orientations nationales, mais aussi aux contraintes locales ? C'est ce que nous allons voir au cours de cette table ronde avec plusieurs intervenantes :*

*Raphaëlle KOUNKOU-ARNAUD, vous êtes Cheffe du Bureau de la connaissance et des politiques foncières à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires ;*

*Danielle MAMETZ, Présidente du Syndicat mixte Flandre et Lys — précédemment Pays Cœur de Flandre, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente de NOREADE — Syndicat interdépartemental du Nord, et également Vice-présidente de la FNCCR ;*

*Karine FLEURY, vous êtes Directrice générale adjointe en charge de l'ingénierie et des services urbains de Rennes Métropole ;*

*François RIEUSSEC, Président de l'UNAM — Union Nationale des Aménageurs, vous représenterez les professionnels et en l'occurrence les aménageurs.*

## Hélène HERZOG-STASI

*Je commence avec vous Karine FLEURY puisque vous allez nous parler de l'endroit dans lequel nous vivons depuis trois jours et qui est si agréable. Comment l'eau est-elle valorisée, prise en compte dans les projets urbains de la métropole et de la ville de Rennes, puisque vous intervenez aux deux échelles, et quelle est votre stratégie d'aménagement en la matière ?*

**RENNES A UNE SENSIBILITÉ ASSEZ PARTICULIÈRE ENVERS L'EAU DE PAR SA CONFIGURATION GÉOGRAPHIQUE, SON HISTOIRE ÉGALEMENT, VOUS ALLEZ NOUS DIRE COMMENT DE NOS JOURS ON IMPULSE ENCORE DAVANTAGE CES POLITIQUES.**

## Karine FLEURY

Bonjour à tous. Je vais effectivement commencer peut-être par quelques éléments géographiques et topographiques pour vous expliquer notre histoire et notre relation à l'eau. Comme vous le soulignez, j'interviens à la fois à l'échelle communale et à l'échelle métropolitaine. Deux échelles très complémentaires pour pouvoir justement impulser la dynamique dans les différentes politiques publiques en lien avec notre sujet de l'eau.

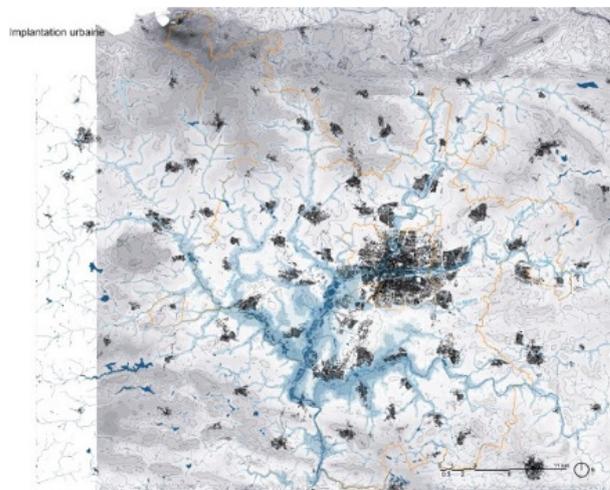
Sur la question géographique, Rennes Métropole représente 43 communes, dont la ville de Rennes, qui pèse pour la moitié de la taille de la Métropole. En effet, la Métropole compte 450 000 habitants et la ville de Rennes en compte 220 000. La carte permet de comprendre le concept de la « ville archipel » dont vous avez sans doute entendu parler depuis longtemps notamment à travers le SCoT construit avec le Pays de Rennes, soit trois autres EPCI. L'idée de cette ville archipel était de maintenir une ceinture verte, de préserver les espaces agronaturels sur notre territoire.

En orange, vous voyez les zones urbanisées, les communes, les rues, les bâtiments. En vert, la mise en valeur de nos espaces agronaturels, qui représentent 78 % de la surface totale et la volonté de cette trame verte que l'on veut irriguer dans nos politiques d'aménagement et sur l'ensemble de notre territoire. Au centre de cette métropole, la ville de Rennes s'est développée historiquement à l'intérieur de la rocade avec quelques morceaux d'autres communes. Contrairement à d'autres métropoles voisines ou un peu plus lointaines, Rennes n'a pas vraiment de conurbation urbaine (=Agglomération urbaine formée de plusieurs villes qui se sont rejointes au cours de leur croissance, mais qui ont conservé leur statut administratif), n'a pas eu d'étalement urbain, historiquement, grâce à ce principe de ville archipel.

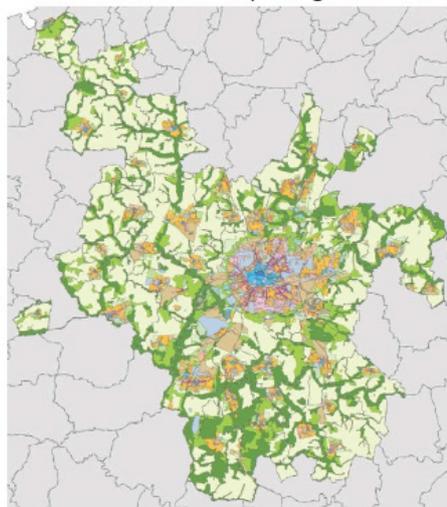
## UNE APPROCHE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

K. FLEURY - Ville de Rennes Métropole DGA Ingénierie et Services Urbains  
Congrès FNCCR - 29-09-2022

**Une topographie marquée par ses cours d'eau, les vallées, les coteaux, les plateaux...**



**Un concept de ville Archipel  
78% de la surface en espace agronaturels**



Il y a eu des extensions urbaines, mais chaque commune s'est développée en limitant les zones d'extension urbaine pour préserver ces espaces.

Quand on se projette sur le sujet de l'eau, notre territoire, comme tous les territoires, est vraiment marqué par ses cours d'eau, les vallées, les coteaux, les plateaux. Pour construire une stratégie urbaine, il est nécessaire de se replonger dans l'histoire de notre territoire, dont la topographie est vraiment un élément essentiel. Comme beaucoup de villes qui se sont historiquement développées au bord des rivières, la ville de Rennes s'est construite à la confluence de deux rivières, l'Ille et la Vilaine, qui portent le nom de notre département et qui se jettent en aval dans la mer au niveau de la Roche-Bernard. En plus du cours d'eau principal, la

Vilaine comporte un grand nombre d'affluents, dont l'Ille, qui a construit l'histoire de la ville de Rennes et les autres affluents les histoires des autres communes. Ces zones d'expansion de la rivière qu'il faut aussi préserver dans tout programme d'aménagement sont un élément majeur à prendre en compte.

Concernant nos éléments de stratégie, la collectivité développe énormément le fait de bien intégrer la question de l'eau, ce qui est très compliqué dans les différentes politiques publiques parce que l'eau est présente sous différentes formes. On la retrouve à travers les milieux aquatiques (rivières, zones humides), à travers la gestion des eaux pluviales (inondations, eau potable et assainissement). Afin de bien réussir cette intégration, il faut raisonner en trois étapes :

- 1) Connaître son territoire, disposer de diagnostics d'enjeux sur toutes les politiques publiques concernées. Souvent, ce sont différents services et spécialistes au sein des collectivités qui travaillent sur l'ensemble de ces sujets ; cela demande de les rassembler pour partager ces diagnostics sur le sujet urbain. On a une histoire d'anticipation urbaine et foncière sur le territoire, des projets urbains se sont développés, notamment autour de l'eau pour renouer le dialogue avec l'eau puisqu'historiquement la ville s'était construite en tournant le dos à sa rivière. Sur les autres thématiques, savoir où sont situés les cours d'eau, des zones humides pour pouvoir les valoriser et les anticiper dans les programmes d'aménagement. Sur la gestion des eaux pluviales, se donner des objectifs clairs de gestion intégrée. Nous avons pour cela développé des outils. Bien connaître également les zones d'expansion afin d'anticiper les crues et les inondations ;
- 2) Développer cette culture transversale pour vraiment partager ces enjeux à plusieurs et les développer dans nos programmes d'actions, sachant qu'une ville s'aménage à travers de grandes opérations telles que les ZAC, mais également par de nombreux petits aménagements. Il faut donc croiser tous ces sujets pour que, dans chaque acte d'aménagement, l'eau soit traitée à la bonne place et en fonction des enjeux politiques qui nous sont fixés par nos élus ;
- 3) Considérer que l'acte d'aménagement n'est pas seulement le fait de la puissance publique, mais également celui de tous les citoyens et d'énormément de maîtrises d'ouvrage privées. Donc même en étant très vertueux et exemplaire sur notre périmètre en tant que collectivité, cela ne fait pas l'aménagement du territoire. Il faut donc l'intégrer dans des guides

qui vont être utilisés par les autres maîtres d'ouvrage. Cela a été développé dans notre PLUi, d'une part par une volonté de limiter les extensions urbaines, **par la mise en place d'un coefficient de végétalisation et d'obligation d'infiltration des eaux pluviales imposé à tout permis de construire** et enfin en définissant un guide d'aménagement des espaces publics qui s'impose à toute personne qui va créer de l'espace ou entrer dans notre domaine public routier en lui imposant une règle d'au moins **10 % de désimperméabilisation** sur l'espace imperméabilisé qu'elle aménage.

### Hélène HERZOG-STASI

*Madame FLEURY, avant que vous nous donniez des exemples, il me semble qu'intégrer à ce point l'eau dans tout acte d'aménagement est une démarche particulièrement poussée, dans tous les cas au niveau de Rennes et de la Métropole.*

**AVEZ-VOUS, PAR ÉLÉMENT DE COMPARAISON, UNE IDÉE DE VOTRE DEGRÉ D'ENGAGEMENT À CE NIVEAU ? CELA SEMBLE PARTICULIÈREMENT VOLONTARISTE.**

### Karine FLEURY

C'est volontariste. D'autres collectivités le font également, mais comme l'eau est toujours un sujet un peu caché, des opérations très exemplaires ont souvent lieu dans les collectivités et les écoquartiers, mais on oublie de se dire que c'est aussi l'acte du quotidien. Or, je pense que l'acte de changement est d'intégrer l'eau dans tout acte, tout projet.

### Hélène HERZOG-STASI

*Vous nous donnez quelques exemples, je crois, y compris dans votre volonté d'associer la population, les habitants.*

### Karine FLEURY

Je vous ai effectivement préparé trois exemples. Le premier exemple, que l'on retrouve dans beaucoup de collectivités françaises, est celui d'une ZAC, celle de Baud-Chardonnet, située sur la ville de Rennes, au bord de la Vilaine. Elle est en pleine phase d'aménagement, c'est un projet dont les premières idées sont sorties il y a 20 ans. Il s'agit d'une ancienne friche industrielle. L'industrie s'était progressivement retirée, il s'agissait de petites industries, puisque nous ne sommes pas un territoire industriel. Cette zone, inondable, était protégée par une digue, un talus de 2 mètres, conforté par des palplanches. Avec la disparition progressive des petites industries présentes, s'étaient mis en place des squats,

des collectifs d'artistes et des jardins familiaux. Historiquement, la ville avait programmé d'aménager cette zone et beaucoup d'études ont eu lieu autour de cette zone inondable pour savoir que faire de cette digue, et comment l'aménager. Après plusieurs scénarios, celui retenu il y a une dizaine d'années préconisait d'enlever la digue, en assumant alors le fait de rendre une partie du terrain inondable, soit 35 hectares aménagés et 5 hectares réservés pour ce parc. On assume donc le fait que ce parc soit inondable et inutilisé à certains moments de l'année. Et surtout, on ne l'aménagera pas pour faire des logements. La contrepartie, puisque nous sommes en manque de logements comme beaucoup de territoires français et qu'il nous faut en construire, c'est la densité, que l'on retrouve sur la partie arrière de l'aménagement. Il s'agit d'une densité intégrée, avec différentes hauteurs, ce ne sont pas que de grands immeubles. Entre ces immeubles se trouve une gestion aérienne des eaux pluviales avec des noues, avec de larges espaces afin de permettre à l'eau pluviale de s'étendre un peu et de trouver son évacuation dans cette zone inondable et dans la rivière. Il fallait donc des espaces tampons en amont.

### **Hélène HERZOG-STASI**

**DONC ÇA VEUT DIRE QUE LE PREMIER ENSEIGNEMENT, POUR MÉNAGER CES TRAMES VERTE ET BLEUE EST QU'IL FAUT DENSIFIER PAR AILLEURS ?**

### **Karine FLEURY**

Il y a un équilibre à trouver. Si l'on veut laisser de l'espace à la nature tout en tenant nos objectifs d'accueil et de construction de logements, oui, il faut zéro densité sur certains espaces, que l'on redonne à la nature et l'eau. Cela suppose beaucoup de dialogue et de concertation, voire d'opposition de la population, pour parvenir à l'acceptation, et nous sommes conscients des problématiques que cela peut générer.

L'autre exemple est celui du diffus. Il s'agit d'une petite rue du centre-ville, la rue Chicogné, d'environ 600 mètres de long sur 10 mètres de large, située de l'autre côté de la Vilaine. Au départ, ce projet est issu de notre programme de voirie lié à nos objectifs de mobilité, avec pour objectif de faire évoluer la rue en zone de rencontre pour donner plus de place aux vélos, aux piétons, et apaiser les vitesses. L'idée est de se fixer, à travers ce guide de l'aménagement de l'espace public, des objectifs de transition écologique sur tous nos projets : l'eau, la biodiversité, les ressources naturelles, l'adaptation

aux changements climatiques. Je ne vais pas détailler les quatre piliers de la transition écologique, je vais centrer mon échange sur l'eau. À travers ce projet de désimperméabilisation, de végétalisation, l'espace que l'on peut prendre est celui du stationnement. Je vous laisse imaginer la teneur de la concertation avec les riverains, du dialogue avec le service espaces verts qui est sous ma responsabilité et exprime que cela fait des surfaces supplémentaires à entretenir et qu'il n'y a pas les moyens humains. Mais, nous franchissons les étapes de sorte à réellement construire cette trame verte à la micro-échelle et parvenons à désimperméabiliser 43 % de la rue, ce qui est énorme. Cette rue comporte un réseau unitaire, avec des risques de débordement et de mélange d'eaux usées en cas de très fortes pluies. Aussi, une « chaussée réservoir » a été aménagée dans la rue pour pouvoir tamponner cet afflux d'eau pluviale et ne pas pénaliser l'aval de notre réseau. On voit bien ici que chaque spécialiste a travaillé sur le sujet pour émettre la meilleure proposition, qui soit compréhensible pour les riverains et puisse être proposée à la concertation. Les riverains qui étaient très contents de cette proposition l'ont validée, même si, pour être parfaitement transparente, nous avons quelques craintes sur l'usage nocturne de ces espaces en hypercentre.

### **Hélène HERZOG-STASI**

**DONC DEUXIÈME ENSEIGNEMENT : L'EAU PREND LA PLACE DES VOITURES.**

### **Karine FLEURY**

Voilà. En tout cas si on veut dégager de l'espace pour l'eau, il faut prendre sur des fonctions qui sont transitoires et pas toujours en lien avec nos objectifs, notamment de mobilité. Mais il faut laisser des places pour les voitures, il se trouve qu'il y a des parkings souterrains et des parkings en ouvrage, la voiture est acceptée en ville pour autant.

Le troisième exemple est celui de la couverture de la Vilaine. Historiquement, la ville de Rennes s'est construite en tournant le dos à la rivière. On a canalisé la Vilaine avec la construction du canal d'Ille et Rance, un grand projet pharaonique du XVIII<sup>ème</sup> siècle, et la partie centrale de Rennes a été canalisée dans les années 1850. À cette époque, l'objectif était aussi de se protéger des inondations, et de grands murs de quai ont donc été construits. Il se trouve que la Vilaine est très encaissée. La rivière a été découverte dans les années 60. Avec l'arrivée de la voiture, il fallait trouver de la place

et, comme dans toutes les villes françaises, des boulevards et des parkings ont été aménagés. C'est ainsi qu'une dalle a été construite sur notre rivière que l'on voulait cacher un peu, de sorte à créer des aires de stationnement. Le débat sur le retrait ou non de cette dalle est un sujet récurrent depuis quinze ans, il revient à chaque nouvelle élection municipale. Il y a sept ou huit ans, un sondage de rue avait été initié, et les opinions étaient très mitigées. Au début du présent mandat, les élus se sont dit que l'histoire de la concertation du public sur chaque projet était très ancienne à Rennes. Pour cette consultation majeure, les élus ont décidé de mettre en place un jury citoyen. Une vingtaine de Rennais métropolitains a été sélectionné, d'après des critères statistiques bien précis, de sorte à s'assurer qu'ils représentaient toute la population. Ils ont travaillé pendant plusieurs samedis pour tenter de répondre à cette question. On leur a expliqué ce qu'était le cycle de l'eau, le risque inondation, l'histoire urbaine de la ville, quels étaient les enjeux de transition écologique, tous les tenants et les aboutissants, et ils ont produit deux scénarios : un scénario qui découvrait la Vilaine et un scénario qui maintenait la dalle de couverture. La fonction stationnement n'était pas une alternative dans le travail du jury citoyen. En effet, s'appuyant sur le plan de déplacement urbain de Rennes Métropole, les élus avaient considéré que la fonction stationnement allait disparaître au bénéfice des usages à développer. Mais il y avait deux types d'usages : soit l'on retrouvait le contact à l'eau, option retenue par le jury citoyen, soit on végétalisait la dalle. Le sujet qui a fait que c'est finalement ce scénario qui a été choisi et validé par le Conseil Municipal est finalement celui de la transition écologique, qui implique que remettre de la végétation sur une dalle nécessite d'amener de l'eau puisqu'il n'y aura pas de pleine terre. De plus, même si notre rivière est encaissée et que créer le lien à l'eau est compliqué, le fait de la redécouvrir, d'aider à lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain va dans le bon sens. Le jury citoyen a demandé, pour pouvoir quand même recréer cet usage et ce lien à l'eau, de travailler sur des passerelles, des pontons qui permettent de faire ce lien. Parce que si on ne fait que découvrir la Vilaine un peu brutalement, cela peut créer une coupure urbaine. Il est important vraiment de faire ce lien nord-sud parce que c'est un lieu de rencontre très important pour nous, il y a une station de métro au pied de cet espace et beaucoup de flux piéton et vélo qui passent par cet endroit.

## Hélène HERZOG-STASI

**CES EXEMPLES SONT TRÈS INTÉRESSANTS! QUELS SONT VOS PROJETS, QUELLES SONT VOS PISTES DE RÉFLEXIONS ACTUELLES POUR L'AVENIR?**

### Karine FLEURY

Pour franchir une étape, comme ces principes sont partagés, il faut continuer à diffuser une culture commune. La transversalité est vraiment un travail du quotidien. On se dit aussi, en travaillant avec d'autres collectivités, notamment avec Brest Métropole, que le fait d'introduire l'eau dans tout acte d'aménagement nécessite que l'on travaille avec les bureaux d'études des entreprises, les aménageurs, les paysagistes, les urbanistes, parce que la ville se construit avec toutes ces compétences. Il suffit qu'un élément de la chaîne ne sache pas, pour une raison ou une autre, et une mauvaise réalisation sur le terrain pour qu'une gestion intégrée des eaux pluviales ne fonctionne pas et le dispositif est mis à mal. Nous travaillons donc avec d'autres collectivités, Brest et Nantes par exemple, pour construire un réseau d'acteurs à l'échelle du Grand Ouest, en lien avec les bureaux d'études, les entreprises et les aménageurs, pour diffuser cette bonne parole et partager les bonnes expériences.

Autre sujet que nous souhaitons amplifier : dans l'exemple de la rue Chicogné, cet aménagement se fait à la faveur d'un programme de voirie. Face à la sécheresse que nous avons vécue, face à l'augmentation des phénomènes d'îlots de chaleur urbains notre adaptation aux changements climatiques doit s'accélérer. Il y a sans doute des programmes d'action de désimperméabilisation qui respectent nos objectifs de mobilité, mais qui demandent sans doute de changer un peu le spectre.

## Hélène HERZOG-STASI

**LORS D'UNE PRÉCÉDENTE TABLE RONDE SUR LA GESTION DE CRISE, LE REPRÉSENTANT DU SERVICE DE L'EAU DU BASSIN RENNAIS NOUS DISAIT QU'ON ÉTAIT ACTUELLEMENT EN TEMPS DE TRÈS FORTE CRISE. ÊTES-VOUS EN LIEN, TRAVAILLEZ-VOUS ENSEMBLE DANS LE CADRE DE CETTE RÉFLEXION À SAVOIR COMMENT PRÉSERVER AU MAXIMUM LA RESOURCE EN EAU EN CAS D'ÉPISODE DE SÉCHERESSE QUI DURERAIT, CAR ON SE DOUTE QUE CELA POURRAIT SE REPRODUIRE?**

### Karine FLEURY

Oui, nous travaillons très en lien. Nous sommes membre de la Collectivité Eau du bassin Rennais. Nous sommes

plusieurs communes et EPCI à avoir transféré notre compétence eau potable à ce syndicat intercommunal. Nous travaillons avec eux dans un programme d'économie d'eau. Par exemple, sur notre patrimoine Ville de Rennes, nous avons diminué de 20 % notre consommation en eau potable en vingt ans et nous avons encore des marges de progrès. Nous travaillons donc avec eux via des subventions qui nous permettent de mettre en place un certain nombre d'actions. Mais ce sont un peu des sujets du quotidien. Dans le cadre de mon travail avec le Service Espaces verts, nous pratiquons la récupération d'eau de pluie. Il y a dix ans, lorsque nous avons regardé où implanter nos récupérateurs d'eau de pluie, deux autres sujets se sont mêlés à l'équation : l'énergie, nos espaces verts sont partout dans la ville, cela demande donc de transporter l'eau centralisée à plusieurs endroits, et le coût généré, à la fois énergétique et humain. Mais aujourd'hui, dans un contexte de sécheresse et de décarbonation de notre parc automobile, l'équation se pose un peu différemment et il faut toujours remettre le sujet sur l'établi. Ensuite, tout ce que l'on fait sur l'infiltration des eaux pluviales vient alimenter la nappe phréatique et va dans le bon sens pour diminuer l'impact de la sécheresse, même si dans les conditions actuelles ce n'est pas ça qui changera fondamentalement les choses.

### Hélène HERZOG-STASI

**ON A LE SENTIMENT QUE L'EAU, À L'INSTAR DE LA VÉGÉTALISATION, EST VRAIMENT UN SUJET TRANSVERSAL DES GRANDES POLITIQUES MUNICIPALES ET MÉTROPOLITAINES. C'EST-À-DIRE QUE LES DIFFÉRENTS SERVICES DOIVENT TRAVAILLER DE FAÇON UNIE ET CROISÉE.**

### Karine FLEURY

Tout à fait. Il y a ainsi beaucoup de sujets qu'il faut travailler de façon transversale. Les sujets de l'eau et de la biodiversité sont peut-être les sujets les plus compliqués. Intellectuellement, ce ne sont pas des sujets si facilement appréhendables pour des gens qui ne sont pas spécialistes de l'eau. Il n'est pas naturel ou acquis pour certains que l'eau est présente sous toutes les formes. L'énergie semble être un sujet plus facilement compréhensible et plus perceptible quotidiennement dans la vie. Pour l'eau, il faut trouver les bons éléments de dialogue et faire comprendre que oui, c'est grave de ne pas réussir à désimpermeabiliser et qu'il vaut peut-être mieux enlever une place de stationnement et désimpermeabiliser. Il y a dix ou quinze ans, ce point était

compliqué dans les débats, aujourd'hui c'est beaucoup plus facile.

### Hélène HERZOG-STASI

*Merci beaucoup Karine FLEURY.*

*Danielle MAMETZ, on voit bien que ce qui est important aussi, c'est d'avoir des élus, moteurs sur toutes ces grandes politiques publiques. Et je rappelle que vous intervenez ce matin sous vos différentes casquettes puisque vous êtes présidente d'un syndicat porteur d'un SCoT, vous êtes également première vice-présidente de la régie d'un grand syndicat d'eau — NOREADE, et puis, vous intervenez évidemment au titre de la FNCCR. Vous êtes également membre du Comité de bassin de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. En d'autres termes, l'eau est pour vous un engagement fort.*

**QUEL EST LE RÔLE DES ÉLUS LOCAUX POUR IMPULSER LES POLITIQUES LOCALES DE L'EAU ET SURTOUT, COMMENT PROCÉDEZ-VOUS AVEC LES DIFFÉRENTES MISSIONS QUE JE VIENS DE RAPPELER ?**

### Danielle MAMETZ

En préambule, je voudrais rappeler un certain nombre de choses. Peut-être que nous sommes entre nous et que souvent les acteurs de l'eau se retrouvent dans l'entre-soi, entre spécialistes, et que l'enjeu au travers des documents d'urbanisme consiste à savoir comment on embarque tout le monde et notamment les citoyens et l'ensemble des politiques. Je pense que c'est notre première réflexion, notre premier objectif.

Il est également essentiel de rappeler que l'eau a façonné les paysages et les hommes, et a même façonné nos constitutions. En ce moment je suis en train de lire un ouvrage qui raconte comment les sociétés humaines ont écrit leur organisation politique et juridique autour de l'enjeu eau et qu'aujourd'hui, dans nos constitutions, nous avons hérité de ces systèmes d'organisation politique.

Étant membre de France Eau Publique, je prône la gestion publique en Régie ou en SPL, parce que nous défendons l'idée que l'eau est un bien commun pour l'humanité, que nous devons le préserver et en tenir compte dans toutes les politiques. Madame FLEURY a utilisé le mot « transversalité » et je suis complètement d'accord avec ce qu'elle a dit.

En revanche, nous faisons face à une difficulté : c'est que l'eau est invisible. Et surtout, elle est d'autant plus invisible que tout fonctionnait bien. C'est-à-dire qu'il suffisait de tourner son robinet pour avoir de l'eau potable. Sur un projet d'aménagement, la disponibi-

té de la ressource ne se posait pas, il suffisait que les collègues des services d'eau amènent un tuyau. Or, on s'aperçoit aujourd'hui que la politique de l'eau doit sortir de ces tuyaux. Nous en avons la parfaite illustration à travers la gestion alternative des eaux pluviales et des cours d'eau.

Je me permets une digression : vous nous avez montré la Vilaine déjà canalisée. Mais en fait, elle n'était pas naturellement canalisée. Cela signifie que dans les siècles précédents, un aménagement du territoire avait été réalisé, afin de contraindre l'eau pour la faire disparaître et l'évacuer au plus vite, puisque plus on la met en pression dans un canal, plus elle s'en va du territoire, et plus l'espace naturel récupéré sur celui qu'occupait l'eau dans nos territoires est grand. C'est ce qui a provoqué tous les problèmes d'inondations, raison pour laquelle nous redécouvrons désormais la place de l'eau au sein de la ville.

### Hélène HERZOG-STASI

EN PRÉPARANT CETTE TABLE RONDE, VOUS M'AVEZ EXPLIQUÉ QUE VOUS FORMIEZ LES NOUVEAUX ÉLUS. VOUS AVEZ UNE ACTION IMPORTANTE À CE NIVEAU.

### Danielle MAMETZ

Dans le cadre des documents d'urbanisme, qu'il s'agisse des SCoT ou des PLUi, le problème de l'eau est abordé du point de vue risque, de la biodiversité, de l'attractivité touristique, de la qualité de vie, et de la mobilité. En effet, ma région est parcourue par un certain nombre de points d'eau et canaux qui servent à transporter de la marchandise, dont on retrouve l'utilité dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. Je voulais aussi attirer l'attention de mes élus sur le constat suivant : sans eau potable, pas de développement, pas de vie. Donc il fallait déjà que l'ensemble des élus qui composaient mon comité syndical de SCoT sachent d'où venait l'eau de leur territoire, parce que notre territoire n'a pas de nappe phréatique et l'eau potable arrive sous terre des territoires voisins. Elle est donc invisible. L'eau potable arrive par une canalisation dans une citerne et jamais personne ne s'est posé la question de savoir d'où elle venait. Avant de réfléchir à la révision des documents, il fallait initier ce travail d'acculturation de la place de l'eau au sein de nos documents d'urbanisme. Un *éduc'tour* a donc été organisé avec l'ensemble des élus de sorte à leur permettre de s'appropriier le territoire, l'ensemble des documents et les enjeux, en mettant l'eau au cœur de toutes les politiques et enjeux figurant dans le SCoT, qu'il s'agisse des politiques de

logement, de développement économique, environnementale, agricole, etc. Cela nous a permis de montrer comment toutes ces politiques allaient s'incarner sur le territoire, et que le SCoT n'était pas juste un document réfléchi avec un bureau d'études spécialisé, qui, une fois écrit et approuvé, était rangé dans un placard.

Nous avons ainsi démontré que les documents d'urbanisme sont des documents vivants et que c'est la condition *sine qua non* pour réussir un projet de territoire et parvenir à un vrai développement territorial local intégré dans un environnement plus large. Ce n'est pas juste une déclinaison des règles législatives, de la réglementation qui s'impose à nous. Je rappelle que pas moins de 19 normes s'imposent pour les documents d'urbanisme, normes qu'il faut digérer avant de pouvoir exprimer son projet de territoire.



### Hélène HERZOG-STASI

LORS DE CET ÉDUC'TOUR, DES RÉFLEXIONS VOUS ONT-ELLES MARQUÉE? AVEZ-VOUS LE SENTIMENT QUE CES ÉLUS ONT APPRIS, DÉCOUVERT DES CHOSSES AUTOUR DE L'EAU?

### Danielle MAMETZ

Oui, Madame FLEURY a parfaitement expliqué et illustré les propos. On tournait le dos à l'eau - en plus chez nous l'eau servait d'égout - l'eau était toujours un problème, jamais un atout. Mais il est possible de remettre l'eau au cœur de l'aménagement des villes, comme à Merville qui compte quelque 20 ponts. Les élus et les citoyens nous ont expliqué comment l'eau redevenait un atout et faisait partie de l'identité de leur territoire. C'était intéressant de retrouver la place de l'eau comme un élément valorisant, dont on peut être fier.

## Hélène HERZOG-STASI

ET ENSUITE, LORS DE L'ÉLABORATION DE VOTRE SCOT, DE QUELLE MANIÈRE L'EAU A-T-ELLE ÉTÉ VRAIMENT INTÉGRÉE ? VOUS ME DISIEZ QU'ELLE Y AVAIT OCCUPÉ UNE PLACE CENTRALE.

### Danielle MAMETZ

Réglementairement, un certain nombre de personnalités morales sont associées dans l'élaboration de nos documents. Or, les acteurs de l'eau réunis au sein de la CLE [Commission locale de l'eau] n'ont pas la personnalité morale et ne sont donc pas forcément associés en amont. Ne pas travailler avec l'ensemble des acteurs de l'eau, rend la compatibilité inepte. En revanche, les associer en amont des projets renforce la création d'une vraie opérationnalité sur le territoire. L'idée est toujours de rendre ces documents vivants, d'affirmer que c'est l'histoire de tous et de désiloter les politiques. Il ne suffit pas d'avoir un projet puis de demander à son collègue un million de mètres cubes d'eau, mais de savoir comment ce million de mètres cubes d'eau va arriver sur le territoire et va servir, de savoir s'il est d'ailleurs vraiment utile, comment le projet peut contribuer à économiser l'eau. Nous sommes face à une crise structurelle. Nous avons pu constater cet été la prise de conscience des citoyens quant à la nécessité d'économiser l'eau et de la préserver.

## Hélène HERZOG-STASI

CE DÉSILOTAGE EST-IL EN BONNE VOIE OU EST-IL COMPLIQUÉ ?

### Danielle MAMETZ

Cela s'est très bien passé dans mon territoire. Nous avons la chance également que l'ensemble du territoire soit couvert par des SAGE, ce qui n'est pas le cas au niveau national. Il y a donc des enjeux de couverture de territoire. En revanche, lors des instructions des projets d'implantation, on s'aperçoit que des choses manquent encore, et c'est ce que j'essaie de mettre en place avec ma casquette de première vice-présidente de NOREADE en travaillant en amont avec les acteurs économiques. Nous réfléchissons à notre plan d'aménagement stratégique et de développement durable dans les PLUi, nous écrivons des orientations, des règlements, pour aboutir à un zonage. Cependant, nul ne sait quelle est l'attractivité du territoire en termes de nature d'activités qui vont s'y implanter. L'implantation d'entrepôts de logistique a beaucoup d'impact en termes de désimperméabilisation, d'occupation et de consommation du foncier, de mobi-

lité, mais a peu d'impact en termes de consommation d'eau potable. En revanche, l'implantation d'un géant de l'agroalimentaire, d'une industrie pharmaceutique, d'un gros groupe qui fait des levures - un projet essentiel pour le développement du territoire, l'emploi et la dynamisation de notre territoire - c'est différent. Sur ce dernier exemple, la question de l'eau n'avait pas été abordée. L'entreprise qui doit s'implanter réclame un million de mètres cubes d'eau et s'étonne que le territoire ne soit pas certain de pouvoir les lui apporter. Or, approuver ce projet qui nécessite un million de mètres cubes d'eau implique qu'un autre acteur économique n'aura rien. Cela passe vraiment par le dialogue, par le fait d'exposer ces difficultés et de rendre visible ce qui jusqu'à présent ne l'était pas. Cela marche très bien parce que les acteurs de l'eau sont toujours au rendez-vous.

## Hélène HERZOG-STASI

IN FINE, L'IDÉE EST DE HIÉRARCHISER CES ENJEUX ET D'ESSAYER DE LES CONCILIER, ALORS QU'IL Y EN A PLUSIEURS QUI SONT TOUT AUSSI IMPORTANTS LES UNS QUE LES AUTRES, MAIS DE NATURES TRÈS DIFFÉRENTES.

### Danielle MAMETZ

C'est cela. Lors d'une table ronde qui se tenait hier après-midi, un chercheur nous expliquait qu'aujourd'hui, toutes les urgences arrivent et donnent ce sentiment d'être écrasés par toutes les catastrophes qui nous tombent dessus. Il faut à un moment donné savoir hiérarchiser et reprioriser, et je pense que cela va passer par la **co-construction**. Ce mot a été beaucoup galvaudé, mais est essentiel pour l'adaptation au changement climatique.

## Hélène HERZOG-STASI

*J'ai beaucoup entendu dans ces tables rondes l'expression « injonctions contradictoires », c'est-à-dire qu'il y a, à travers toutes ces différentes urgences dont vous parlez, des lois et des réglementations pas faciles à concilier. Nous allons voir cela avec vous, Madame KOUNKOU-ARNAUD, du Bureau de la connaissance et des politiques foncières au Ministère.*

PARMI LES GRANDES ORIENTATIONS NATIONALES POUR CONCILIER AMÉNAGEMENT, URBANISME ET EAU, IL Y A LE PRESQUE DÉSORMAIS CÉLÈBRE OBJECTIF « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE », ZAN, QUI EST UNE DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE RÉCENTE. POUVEZ-VOUS NOUS RAPPELER DE QUOI IL S'AGIT ET OÙ NOUS EN SOMMES DANS SA MISE EN PLACE ET MÊME DANS SON ÉCRITURE, LES TEXTES N'ÉTANT PAS ENCORE TOTALEMENT FINALISÉS ?

## Raphaëlle KOUNKOU-ARNAUD

En effet, nous sommes encore en train de travailler aux différents décrets d'application. Le ZAN n'est pas un concept nouveau, en tout cas dans son périmètre, même si les objectifs aujourd'hui sont un peu novateurs à travers ce concept de zéro artificialisation nette. Pour travailler sur cette question, nous sommes partis d'un diagnostic : à peu près 20000 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers sont consommés chaque année en France depuis plusieurs décennies. Cette consommation se fait sur l'ensemble du territoire, majoritairement en secteur détendu et en zone périphérique donc peu dense. On a également observé que cette consommation des espaces naturels agricoles et forestiers, dans les zones où elle est la plus importante, a augmenté quatre fois plus vite que la population. Cette décorrélacion pose question sur ces territoires et cette consommation est à 60 % pour des besoins en logements. Les conséquences de cette consommation, de cette artificialisation des sols sont à la fois :

- écologiques : contribution à l'érosion de la biodiversité, des émissions de CO<sub>2</sub> en hausse en lien avec la diminution des capacités de stockage de carbone des sols qui disparaissent, et l'augmentation du risque inondation sur des espaces imperméabilisés ;
- socio-économiques, avec des villes qui s'étalent et des habitations isolées les unes des autres, créant une dépendance à la voiture et augmentant la facture de déplacement des ménages ainsi que la facture énergétique.

Partant de l'ensemble de ces constats, l'ambition du législateur à travers cette réforme du ZAN - déjà dans les tuyaux dès 2018 dans le cadre du Plan National Biodiversité et repris dans la loi Climat et Résilience en août 2021 - était de définir un nouveau modèle d'aménagement durable qui conjugue à la fois la sobriété foncière et la qualité urbaine. Tout cela avec une mobilisation préférentielle des surfaces déjà artificialisées et un recyclage urbain, tout en préservant et en créant, le cas échéant des espaces de nature et de respiration. De plus, la réforme du ZAN ne signifie pas l'arrêt de toute construction. On se donne ainsi la possibilité de construire, une fois épuisé l'ensemble des autres solutions et dans un contexte de marché du logement tendu concourant à une spéculation foncière.

Afin de trouver un équilibre, les quatre pendants de la Loi vont être de définir, observer, encadrer et accompagner. Sont ainsi définies l'artificialisation (atteinte aux fonctionnalités des sols) et l'artificialisation nette (bilan entre les espaces artificialisés et ceux désartificialisés). On peut donc continuer à artificialiser lorsque nécessaire, mais en contrepartie, il faut pouvoir désartificialiser un certain nombre d'espaces afin d'atteindre

ce bilan. L'objectif à 2050 est le 0 artificialisation nette avec un objectif intermédiaire de division par deux de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la prochaine décennie.

Cette réforme se veut donc progressive et territorialisée par les territoires eux-mêmes au travers des SRADDET [schéma régional d'aménagement pour le développement durable et d'égalité des territoires], documents de planification régionaux.

## Hélène HERZOG-STASI

EN QUOI CET OBJECTIF EST-IL INTÉRESSANT POUR L'EAU? L'EAU EN EST-ELLE L'OBJECTIF PRIORITAIRE, OU LA BIODIVERSITÉ?

## Raphaëlle KOUNKOU-ARNAUD

Je mentirais en disant que l'objectif prioritaire n'est que l'eau. La réforme du ZAN se veut intégrée. On essaie de repenser l'aménagement en intégrant l'ensemble des enjeux, y compris l'eau, la préservation de la biodiversité, la nécessité de continuer à construire des logements pour nos concitoyens. On va essayer de préserver au maximum les fonctions biologiques, hydriques, mais aussi climatiques des sols, ainsi que leur potentiel de production agricole. On intègre ainsi l'ensemble des acceptations des sols dans cette réforme.

## Hélène HERZOG-STASI

AVEC MADAME MAMETZ NOUS AVONS PARLÉ DES SCOT. Y A-T-IL D'AUTRES NOUVELLES DISPOSITIONS AU NIVEAU NATIONAL QUI PERMETTENT DE RENFORCER L'OBLIGATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES?

## Raphaëlle KOUNKOU-ARNAUD

Tout à fait, la loi Climat-résilience a introduit de nouvelles dispositions au sein des documents d'urbanisme. Le bilan du ZAN se fait au travers des documents de planification, dans un premier temps régionaux, puis au sein des SCoT et enfin au sein des PLUi. En parallèle, un certain nombre de mesures ont été mises en place. Ainsi, une nouvelle réglementation a été introduite concernant les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), avec une obligation de définir des actions et des opérations nécessaires à la mise en valeur des continuités écologiques. Également, au sein des OAP, une protection des zones franches urbaines et rurales a été définie avec la création d'espaces de transition en périphérie des villes afin de mieux intégrer les espaces naturels, végétaux, mais aussi hydriques.

## Hélène HERZOG-STASI

**CE SONT DES SUJETS IMPORTANTS, MAIS UN PEU TECHNIQUES ET COMPLEXES. À VOTRE CONNAISSANCE, Y A-T-IL UNE RÉFLEXION SUR LE FAIT DE SENSIBILISER DAVANTAGE LES CITOYENS SUR TOUTES CES QUESTIONS ?**

### Raphaëlle KOUNKOU-ARNAUD

On sort ici un peu de mes compétences. Au niveau de la loi, un gros effort a été fait pour accompagner les acteurs - collectivités, aménageurs - au sein des territoires, avec le souhait d'apporter plus d'ingénierie pour mieux réfléchir à de véritables stratégies foncières, au recyclage urbain. Les collectivités sont également accompagnées en termes de moyens : sur le recyclage urbain, 750 millions d'euros ont été apportés au travers du Fonds friche en 2021 et 2022. Par ailleurs, un travail est actuellement mené sur la création d'un Fonds de renaturation des villes intégré au Fonds d'accélération de la transition écologique annoncé fin août par la Première ministre. Ce Fonds de renaturation des villes - ou Fonds vert - sera alimenté à hauteur de 100 millions d'euros par an pour accompagner des projets avec des objectifs à la fois d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique. Ce dernier objectif englobera la renaturation des villes ainsi que la valorisation de la présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville, notamment via la restauration du réseau hydrographique, de zones humides et de zones d'expansion des crues, via la création de noues, de zones d'infiltration des eaux pluviales. L'accompagnement spécifique sur ces thématiques vise, encore une fois, une gestion intégrée de l'ensemble de ces enjeux.

## Hélène HERZOG-STASI

*Merci beaucoup.*

**FRANÇOIS RIEUSSEC, VOUS ÊTES PRÉSIDENT DE L'UNION NATIONALE DES AMÉNAGEURS. COMMENT LES AMÉNAGEURS COMMENCENT-ILS À INTÉGRER L'EAU DANS LEURS PROJETS, COMMENT RÉPONDENT-ILS AUX DIFFÉRENTS ENJEUX, VOIRE INJONCTIONS PRESQUE CONTRADICTOIRES ET UN PEU CUMULATIVES, QUI LEUR SONT FAITES ET RENDENT CES PROJETS PLUS COMPLEXES ?**

### François RIEUSSEC

L'UNAM est un syndicat professionnel qui regroupe les 300 sociétés françaises d'aménagement foncier : EPL,

USH, filiales de grands groupes nationaux, opérateurs régionaux. Notre métier consiste à créer des quartiers urbains ou périurbains, toujours sur un usage foncier qui a été longtemps un foncier par extension. Depuis un certain nombre d'années, on nous demande de faire du recyclage, de créer de la ville sur la ville, et si cette tendance a toujours existé, elle connaît une accélération fléchée. Nous qui sommes entrepreneurs, l'ADN de notre syndicat professionnel est la notion du coût et de savoir qui paie. En sachant que notre vocation finale, à nous tous ici, est de loger nos concitoyens au bon endroit, au bon prix et selon ce qu'ils souhaitent. Cela s'appelle la démocratie. Nous partons des besoins des ménages et de leurs capacités financières pour aboutir à une proposition de logement. Cela pose aussi la question de l'emploi. Nous construisons en France 450 000 logements par an, 430 000 ces dernières années, et générons la création de 300 000 emplois. La France est le pays d'Europe qui connaît le plus fort développement démographique. À l'horizon 2050, la croissance démographique générera environ une dizaine de millions de logements à créer.

La question qui se pose est le maintien ou non d'une tendance déjà ancienne d'une vingtaine d'années : la loi SRU, qui nous demandait de densifier la ville pour créer des transports en commun et rentabiliser des lignes d'équipement qui sont forcément onéreuses, avec des politiques foncières permettant de financer l'équipement public. Notre problématique aujourd'hui n'est pas la densification. Cependant, on ne peut pas remplacer une typologie d'habitat par une autre. En conséquence, construire de grands T4 pour des ménages avec enfants ne fonctionne qu'avec des subventions. Actuellement, les T4 représentent entre 7 et 10 % des logements dans les collectifs que nous construisons, alors qu'un gros tiers - voire la moitié - serait nécessaire. Ce qui veut dire que le collectif ne remplacera pas l'individuel. Notre problématique est donc de concilier les besoins réels, la demande et la solvabilité.

## Hélène HERZOG-STASI

**DONC POUR DÉGAGER DE L'ESPACE, ON DENSIFIE. ET L'EAU DANS VOS PROJETS ?**

### François RIEUSSEC

La question de l'eau est justement très intéressante. Nous sommes tous confrontés au besoin de répondre à la crise climatique. L'eau est un indicateur. Jusqu'à présent, avec la Loi sur l'eau de 1993, nous avons traité

la question de l'eau en infiltrant, en faisant des noues, du stockage, c'est-à-dire avec de la surface. Or, si une opération ne dispose pas de surface ou seulement de la moitié, cela pose un problème, cette règle devient contre-productive, puisque la notion de résilience climatique va être mise à mal. Aujourd'hui, un aménageur doit bâtir là où auparavant, il aménageait en végétalisant et en traitant l'eau par de l'infiltration. Il faut donc en effet parvenir à lier des injonctions contradictoires : une vision nationale logique, mais qui, appliquée à des territoires différents, génère un blocage complet. Les règles sont extrêmement violentes. En faisant tourner un calculateur territoire par territoire, nous avons dénombré environ 10 000 communes qui n'arriveront pas à appliquer cette vision. En voulant empêcher de consommer des terres là où il n'y en avait pas besoin, on pénalise les endroits où se trouve de la dynamique, en raison d'une vision arithmétique. Nous avons donc quelques propositions.

La première consisterait à reprendre un certain nombre de décrets arithmétiques de façon à pouvoir les territorialiser. L'enjeu est important, il faut réussir à remettre en cause un certain nombre de réglementations pour qu'on arrive à avancer, d'autant plus que nous traversons une période de crise financière internationale.

La deuxième proposition, plus constructive, consisterait à proposer des contrats territoriaux anti-spéculatifs sur un secteur déterminé pour y faire un projet local. Ce dernier permettrait de bâtir un programme et d'intégrer le projet dans une contractualisation entre la commune qui connaît ses besoins et sa population et les opérateurs qui connaissent la capacité des ménages et la capacité de réaliser, le tout étant ensuite validé par une consultation publique par le Préfet. Il faudrait parvenir donc à créer une contractualisation locale qui déroge légalement au blocage. Le fait que les contrats soient anti-spéculatifs permettrait de gérer la question financière du foncier au moment du projet. Jusqu'à présent et depuis une vingtaine d'années, la question du foncier a été gérée avec des interdits qui ont fait flamber les prix. Un établissement public foncier achetait alors à la place des opérateurs et mettait en réserve, générant une course à la vente. Notre proposition permettra donc de négocier les projets en amont.

La troisième proposition opérationnelle est d'intégrer les fonctions des sols dans le projet urbain. Madame KOUNKOU-ARNAUD a évoqué les quatre fonctions des sols que sont la fonction agronomique de production agricole, le stockage de l'eau et l'évapotranspiration, la biodiversité et le stockage carbone. Il est possible d'in-

filtrer l'eau dans une opération, et il faut le faire. Cela prend de la surface. La résilience climatique va permettre, à travers l'évapotranspiration, de faire baisser la température dans les quartiers : 40 % de canopée sont nécessaires à une baisse de plusieurs degrés. Donc, si la densité est importante au niveau de l'urbanisme, cela demande d'avoir une vision plus systémique, d'intégrer un ensemble de fonctionnalités dans ces co-constructions. C'est le bon côté de cette loi.

### Hélène HERZOG-STASI

**EST-CE QUE CES PROPOS DE M. RIEUSSEC, PLAINTIFS DANS UNE PREMIÈRE PARTIE, MAIS IMAGINATIFS DANS UNE SECONDE, VOUS FONT RÉAGIR ?**

### Danielle MAMETZ

En tant que Présidente de SCoT, il est vrai que sur certains sujets, je vous rejoins complètement, notamment sur le fait qu'on ne peut pas réduire l'aménagement du territoire à du zonage et un compte foncier à des tableaux de surface. Le résultat serait le manquement aux objectifs d'adaptation au changement climatique, puisqu'il est très difficile au niveau local de rentrer dans la norme tout en gardant un projet qui s'adapte au territoire. En revanche, je serais plus modérée que vous sur d'autres aspects, notamment quand vous parlez des problèmes de densité, de non-consommation foncière, de zéro artificialisation nette, il existe des outils. Dans le cadre de mon SCoT, nous avons beaucoup travaillé sur la vacance des logements et constatons, en centre-ville ou en centre-bourg par exemple, de la rétention de logements. Il y a deux catégories de logements vacants : ceux qui sont vraiment insalubres et ne peuvent pas être remis tout de suite sur le marché et d'autres qui sont en rétention. Nous travaillons vraiment sur ce sujet pour trouver comment répondre à la demande, sans construire de nouveaux logements. L'enjeu pour les services et les élus sur l'aménagement du territoire est de rendre le territoire et tous les quartiers attractifs, pas seulement la périphérie.

Ensuite, vous avez raison de dire qu'un certain nettoyage réglementaire est à faire. Si l'on parle par exemple de la loi SRU et des communes soumises à cette loi sur le nombre de logements sociaux à créer, il ne faut plus penser à l'échelle de la commune. Nous sommes à l'heure des PLUi et des intercommunalités, les critères de la loi SRU devraient être changés pour être à ce même niveau.

L'eau est un bien fini et la disponibilité de cette ressource diminue. Il faut vraiment que nous réussissions tous ensemble ce pari et que l'on remette ce sujet au cœur de l'ensemble des politiques.

Sur l'appropriation de tous ces enjeux, un concours photo a été lancé dans le cadre de mon SCoT dont le thème est « l'eau dans tous ses états autour de vous ». Les photos prises par les habitants feront l'objet d'une exposition à vocation itinérante. On ne réussira pas tous ces projets sans les citoyens.



### Florence DAUMAS

Déléguée générale du Cercle Français de l'eau

Madame FLEURY, Madame MAMETZ, vous parlez d'augmentation de la population et de rendre les territoires attractifs, prenez-vous en compte la consommation et la disponibilité de la ressource nécessaire pour accueillir de nouveaux habitants et leur raccordement à l'assainissement collectif ?

Concernant le Zéro Artificialisation Nette, nous nous posons la question au Cercle Français de l'Eau de la cohérence de la fiscalité locale avec l'atteinte des objectifs de ZAN, notamment pour les communes rurales dont les moyens financiers et la fiscalité pour protéger leur espace naturel sont peu élevés.

### Karine FLEURY

Pour répondre à la première question, ce n'est pas tant rendre une ville attractive, c'est la rendre agréable à vivre. Nous sommes sur une dynamique naturelle, avec une population qui fait des enfants, nous n'accueillons pas tant de personnes d'autres territoires. Nous sommes un territoire qui garde ses enfants. Sur cette question de l'anticipation, il faut bien connaître

son territoire, les enjeux et les menaces et anticiper, en termes urbains, comme dans l'exemple de la ville archipel, en termes de service urbain, de PLUi. L'importance de cette transversalité est que le sujet de l'atteinte de la qualité du milieu aquatique soit aussi important que l'objectif de construire un certain nombre de logements dans le territoire. Tout est au même niveau, il n'y a pas de supériorité et c'est ensemble que nous trouverons les solutions.

Sur le sujet de l'eau potable, nous travaillons à une autre échelle puisque nous avons transféré nos compétences à un syndicat intercommunal qui a, lui aussi, son schéma directeur d'alimentation en eau potable à horizon 2035, qui nous confirme bien que ce que l'on écrit dans le PLUi et dans l'assainissement est compatible. La crainte collective, c'est 2050 : moins d'eau, des cours d'eau qui pourront moins accueillir les rejets de nos stations d'épuration. La solution est la sobriété. Nous devons consommer moins d'eau potable, produire moins de déchets, consommer moins d'énergie, tout en logeant les personnes qui sont sur notre territoire. Il va nous falloir trouver l'innovation collective.

### Danielle MAMETZ

Je partage complètement ce que vous avez dit. En termes d'attractivité, notre objectif était également de garder nos enfants et nos aînés sur le territoire, et que les actifs y aient du travail. Situé entre Dunkerque et Lille, vous imaginez la pression foncière que subit ce territoire. Les services de la Région utilisaient beaucoup un gros mot que je n'aimais pas du tout en parlant de « territoire interstitiel », voilà comment on nous avait catalogué. Il a fallu bien lutter pour avoir la reconnaissance d'être un territoire à part entière et pas juste une réserve potentielle, un entre-deux.

Je suis entièrement d'accord avec la sobriété plus que nécessaire, sans oublier que la sobriété ne veut pas dire un avenir triste, morne et désespérant. C'est aussi pour cela que l'on travaille dans tous nos projets et tous nos territoires pour avoir la qualité de vie, et l'eau est la première des choses qui l'apportera.

### Raphaëlle KOUNKOU-ARNAUD

Pour répondre en partie à votre question, l'objectif est aussi de pouvoir, à travers la réforme du ZAN, conjuguer une redynamisation des centres-villes pour ne pas continuer à s'étendre en périphérie et à consommer, artificialiser. Tous ces travaux sont menés en partenariat notamment avec l'ANCT, les programmes

Action Cœur de Ville, 222 villes sont accompagnées dans ce cadre pour redonner envie aux gens de venir habiter en centre-ville. Cela veut dire repenser le centre-ville, investir les logements vacants (à peu près 8 % sur l'ensemble de la France), réfléchir sur les 150 000 hectares de friches à investir avec des programmes d'accompagnement notamment de l'État. Le programme Petites Villes de Demain accompagne les communes rurales dans leur réflexion globale et permet d'amener une ingénierie pour réfléchir aux stratégies foncières, de logement, économique... Nous essayons vraiment d'être au plus près des territoires afin d'éviter ces phénomènes de blocages évoqués par M. RIEUSSEC.

Sur la territorialisation de la réforme qui pourrait pénaliser en quelque sorte les communes les plus dynamiques, l'objectif est précisément d'avoir une réforme territorialisée qui ne soit pas décidée complètement d'en haut, mais soit ensuite laissée à la main des Régions qui vont, au niveau des schémas régionaux, des SRADDET, distribuer des droits à artificialiser au niveau de leurs territoires en veillant à ne pas pénaliser des communes qui auraient besoin de se développer à l'avenir.

Et pour finir sur une note positive, **la Loi Climat Résilience promulguée en 2021 a rappelé l'importance de l'eau comme bien essentiel de la nation.**

### Hélène HERZOG-STASI

*Merci à tous, on a parlé beaucoup d'aménagement, d'eau également, on s'en est un peu éloigné des fois, mais on y est revenu parce que l'on sent bien qu'irriguer ces politiques publiques, c'est parler avant tout de toutes ces politiques publiques.*



SERVICES PUBLICS LOCAUX  
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES E-COMMUNICATIONS

## **38<sup>e</sup> Congrès FNCCR**

**DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022**  
**RENNES - BRETAGNE**